

EDUCATEUR EQUIPE MOBILE

Poste à pourvoir rapidement

Description de l'offre

La mission principale d'une équipe mobile est d'aller vers les personnes les plus marginalisées en situation de rue et de travailler un projet socio-éducatif en lien avec les partenaires du Territoire.

Cette mission se décline sur deux périodes distinctes dites Hivernale et Estivale.

- PERIODE HIVERNALE

- Effectuer des maraudes 2 ou 3 soirs par semaine en partenariat avec le SAMU social jusqu'à 24h00
- Effectuer des maraudes en journée
- Répondre aux signalements du 115 et des citoyens
- Mettre en lien les personnes avec les structures adaptées
- Assurer une présence active sur les lieux d'accueil des sans domicile fixe sur Aix
- Mettre en place un accompagnement socio-éducatif individuel depuis la rue.

- PERIODE ESTIVALE

- Effectuer des maraudes 2 soirs par semaine jusqu'à 24h00
- Effectuer des maraudes en journée
- Répondre aux signalements du 115 et des citoyens
- Mettre en lien les personnes avec les structures adaptées
- Assurer une présence active sur les lieux d'accueil des sans domicile fixe sur Aix
- Mettre en place un accompagnement socio-éducatif individuel depuis la rue.

Compétence(s) du poste

- Conduite d'entretien individuel ou collectif
- Mise en œuvre du « aller vers »
- Connaissance de l'accompagnement socioéducatif
- Travail en partenariat avec les acteurs de terrain (Psychiatrie, addictologie...)

Qualité(s) professionnelle(s)

Autonomie,
Travailler en équipe,
Souplesse, Rigueur

Enseigne de l'employeur

C.C.A.S Aix-en-Provence
Envoyer votre CV par mail à
candidature@ccas-aixenprovence.org

Contact : Mme GARCIA , Responsable
du SAO disponible du 03/07/2023 au
06/07/2023 et à compter du
24/07/2023 au 06/26/98/08/85

Présentation de l'entreprise

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public de 200 agents.

Il est chargé « d'animer une action de prévention et de développement social sur la commune ». Les règles de son fonctionnement sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille. Il est géré par un conseil d'administration dont le maire est de droit président.

Il exerce des missions en tant que partenaire instructeur, opérationnel, prestataire de services et gestionnaire d'établissements.

Site entreprise : <http://www.ccas-aixenprovence.org>

Détail

Lieu de travail : AIX EN PROVENCE

Type de contrat : Contrat à durée déterminée 1 an renouvelable

Durée hebdomadaire de travail : 35 H00 HEBDO

Salaire indicatif : Mensuel de 2617.95 à 2867.73 Euros sur 12.00 mois

Primes, Chèque repas